Joël Thibeault Catherine Maynard 2025/03/17

III Grammaire III Orthographe III Participe passé

Mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté dans le cours de français: et si la réforme de l'accord du participe passé nous en offrait la possibilité?

Dossier sur la réforme de l'accord du participe passé

À la suite de la Table ronde sur la réforme de l'accord du participe passé, tenue le 27 septembre 2023 à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, l'équipe éditoriale de *Correspondance* a proposé aux panélistes de transposer à l'écrit leur intervention principale. Le but : offrir au lectorat de la revue un dossier étoffé sur le sujet, en abordant la question sous différents angles. Le présent article fait partie de ce dossier, dont on trouvera une présentation dans « Perspectives universitaires sur la réforme de l'accord du participe passé », d'Annie Desnoyers.

i la réforme de l'accord du participe passé qui est actuellement proposée par de nombreuses instances dans la francophonie peut être observée et débattue à partir de moult points de vue, il n'est pas rare que les discussions à son égard portent sur l'incidence qu'elle aura sur les

contextes éducatifs : comment une telle réforme peut-elle influer sur l'apprentissage de l'orthographe, de la grammaire et de l'écriture chez les élèves? Est-ce que sa mise en œuvre est le reflet d'une diminution progressive des attentes auxquelles ils et elles doivent satisfaire? Comment peut-elle être intégrée dans les pratiques d'enseignement sans trop perturber les actrices et les acteurs de la scène éducative? Dans le cadre du présent article, grâce à certains des résultats tirés d'une étude sur la valorisation de la diversité linguistique en enseignement grammatical, nous nous pencherons sur la question épineuse de l'inclusion d'une telle réforme dans les pratiques d'enseignement. Plus particulièrement, plutôt que de construire un argument en faveur ou en défaveur de la réforme sur laquelle porte ce dossier thématique de Correspondance, nous avancerons que les discours sociaux gravitant autour de ladite réforme représentent une occasion de mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté lorsque vient le moment d'enseigner les codes qui régissent le fonctionnement grammatical du français. La réforme de l'accord du participe passé, soutenons-nous, permettrait ainsi d'envisager la grammaire comme un objet qui est dynamique, qui évolue dans le temps et l'espace, et sur lequel les personnes apprenantes, par une prise de position critique, peuvent avoir une certaine influence.

L'éducation à la citoyenneté dans le cours de français

Il est maintenant reconnu que l'éducation se doit non seulement de former cognitivement les individus apprenants, mais également de les préparer à prendre part au fonctionnement démocratique de la société, à réfléchir critiquement à des questions d'actualité et, en somme, à exercer pleinement leur citoyenneté (Westheimer, 2024). Promouvant un engagement civique de la part de l'ensemble des élèves, l'éducation à la citoyenneté les invite à s'investir dans leurs apprentissages en considérant les caractéristiques des contextes dans lesquels ils et elles évoluent et des enjeux sociétaux qui les sous-tendent (Jutras, 2010). Au Québec, comme ailleurs dans la francophonie canadienne, l'éducation à la citoyenneté est principalement associée à

l'enseignement des disciplines relatives à l'univers social. Son caractère transdisciplinaire est néanmoins reconnu, plusieurs avançant qu'il est préférable qu'elle soit infusée aussi dans les disciplines qui ne portent pas habituellement sur l'agir en société et le vivre-ensemble (Maas et Straser, 2024; Wraga, 1993).

Dans le cours de français, en raison d'une tradition scolaire qui sacralise le respect des normes linguistiques en vigueur, les conventions grammaticales sont fréquemment enseignées à partir d'un certain universalisme. Les pratiques déployées sont ainsi susceptibles de légitimer l'existence d'une supranorme dont la valeur serait de facto supérieure aux variétés de français que connaissent les personnes apprenantes (Blanchet, 2016). Uniformisante, cette vision de l'enseignement peut favoriser les personnes qui, à l'extérieur de l'école, sont exposées à une variété linguistique qui ressemble à celle que valorise l'enceinte éducative (Vargas, 1996); il est donc possible que les autres développent un rapport complexe à l'endroit du français de l'école, ce rapport pouvant mener à l'édification d'un sentiment d'insécurité linguistique (Remysen, 2018). L'enseignement de la grammaire, dont l'une des finalités est d'amener les personnes apprenantes à développer des compétences en français standard (Chartrand, 2016), remplit ainsi un double mandat : il doit, d'une part, doter les élèves des compétences linguistiques qui sont reconnues en société, mais d'autre part, la personne enseignante doit pour ce faire recourir à des pratiques inclusives qui sauront soutenir, dans une perspective d'équité, l'ensemble des individus qui doivent se l'approprier.

La réforme de l'accord du participe passé, un tremplin pour mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté

Pour effectuer ce double mandat, la personne enseignante gagne à considérer la langue comme un objet dynamique, changeant et, dans cette optique, à aborder les notions grammaticales qui apparaissent dans le programme d'études en les ancrant dans un contexte sociohistorique. L'accord du participe passé et la réforme qui est suggérée à son égard offrent ainsi une occasion en or pour que se mette en place une éducation à la citoyenneté dans les cours de français. Les élèves, dont l'agentivité est alors reconnue, deviennent des témoins actifs des débats sociétaux actuels à l'égard

des processus de standardisation linguistique.

Pour exemplifier cette proposition, nous prenons appui sur les pratiques d'une enseignante que nous avons rencontré[1] dans le cadre d'une étude dont l'objectif était de recenser des pratiques mobilisées pour tenir compte de la diversité linguistique en enseignement grammatical (Maynard et Thibeault, 2023; Thibeault et Maynard, 2022). Cette enseignante, que nous prénommons Stéphanie, offrait des cours de français en quatrième secondaire au moment où elle a pris part à l'étude. Fait intéressant, elle enseignait dans une école du Pontiac, une municipalité de l'Outaouais qui, sur le plan sociolinguistique, est marquée par une anglodominance rare au Québec. Ses élèves, scolarisés en français, étaient donc toutes et tous bilingues et, selon les dires de l'enseignante, ne se reconnaissent pas vraiment dans les discours dominants sur la francophonie auxquels elles et ils ont été exposés jusqu'à ce moment. Par conséquent, plusieurs vivaient de l'insécurité linguistique en français, celle-ci pouvant se manifester, entre autres, par un intérêt fluctuant pour sa grammaire.

Lors de la recherche, Stéphanie a notamment pris part à une entrevue dans le cadre de laquelle elle a narré le récit d'une pratique qu'elle jugeait signifiante. Notre équipe, aux fins de l'étude, a transcrit le verbatim des propos qu'elle a tenu pendant l'entrevue et les a reformulé comme si la participante racontait une histoire à son lectorat. Nous avons ensuite invité Stéphanie à prendre connaissance du récit et à en confirmer le contenu, de manière à nous assurer de la rigueur du travail accompli. La section suivante relate ainsi les grandes lignes de cette pratique et, pour appuyer la description que nous en proposons, nous ferons appel à des passages du récit reconstruit. Le lectorat intéressé, par ailleurs, peut consulter un article scientifique qui a été publié récemment et qui en reprend le déroulement avec plus de détails (Thibeault et Maynard, 2024a).

Une pratique pour enseigner autrement l'accord du participe passé

La pratique relatée par Stéphanie dans son récit revêtait une double finalité. Primo, l'enseignante souhaitait bien sûr soutenir ses élèves dans leur apprentissage de la grammaire française, et ce, conformément aux prescriptions ministérielles auxquelles

elle devait se soumettre. Deuxio, de façon complémentaire, elle voulait satisfaire le premier objectif en favorisant l'agentivité des élèves, leur sécurité linguistique et leur sentiment d'appartenance à la francophonie. Pour ce faire, dans le cadre d'un projet d'écriture relatif au texte argumentatif, elle les a invité à mettre en doute la pertinence d'une règle de grammaire qu'ils et elles jugeaient « injuste, infondée, illogique ou dépassée » (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 1). Au fur et à mesure du projet, les élèves devaient rédiger une lettre d'opinion au sujet de cette règle.

Pour préparer l'écriture de la lettre, Stéphanie trouvait important d'initier les élèves à une réflexion sociolinguistique critique pour les sensibiliser aux concepts de norme et de standardisation linguistique. Elle leur a ainsi suggéré la lecture partagée d'un article d'Anne-Marie Beaudoin Bégin paru dans *L'actualité* (2016), ce texte abordant les différentes manières de s'exprimer et les jugements fréquemment liés à l'usage de certaines formes linguistiques. La linguiste y soutient, entre autres, que tout est une question de normes et que, selon la situation de communication, l'individu est appelé à choisir les normes qui conviennent. Comme le relève ce passage du récit de Stéphanie, cette introduction s'avérait nécessaire pour que les élèves puissent envisager la grammaire d'un point de vue critique :

C'était le début de notre réflexion. Je dois dire que la compréhension de mes élèves à ce moment-là n'était pas extrêmement approfondie. Ils étaient encore en train d'essayer de comprendre où nous allions. La segmentation des périodes divisant le projet n'était pas très précise parce que je voulais qu'un vrai questionnement par rapport à la langue émerge chez les élèves avant que j'aille plus loin avec eux. Il a fallu qu'ils ouvrent la porte avant d'entrer dans la pièce; autrement, ils n'auraient pas été bien préparés pour la suite des choses (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 2).

À la suite de discussions collectives liées au contenu de l'article, Stéphanie a indiqué aux élèves qu'elle leur demanderait de choisir une règle à critiquer et d'écrire une lettre destinée à Dany Laferrière, membre de l'Académie française, afin de lui proposer, arguments à l'appui, un changement relatif à la règle choisie. Elle leur a présenté l'Académie et l'Office québécois de la langue française ainsi que leurs fonctions respectives. Pour leur permettre d'envisager la critique d'une règle de grammaire, elle leur a également fait visionner des extraits du spectacle-conférence *La convivialité*

d'Arnaud Hoedt et de Jérôme Piron, lequel présente l'histoire des règles de la langue et met en évidence certaines incohérences de l'orthographe. Le groupe-classe a, entre autres, regardé la partie où ils exposent avec humour la complexité de l'accord du participe passé et expliquent une hypothèse quant à sa provenance. Comme le note Stéphanie, grâce à ces activités introductives, les élèves ont « acquis la capacité de se questionner par rapport à leurs propres difficultés avec ces règles, lorsqu'ils les reconnaissaient » (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 3).

Les élèves ont ensuite dû choisir une règle grammaticale et se documenter sur son histoire, sa raison d'être et sa place dans les usages actuels du français. Pour ce faire, Stéphanie a mis sur un babillard des pochettes de documentation identifiées selon des sujets relatifs à la grammaire et à l'orthographe (par exemple, les marques plurielles irrégulières de certains noms, le masculin qui l'emporte sur le féminin). Dans ces pochettes, elle avait inséré des textes publiés dans différents médias grand public et portant sur la langue d'un point de vue sociolinguistique. Une pochette en particulier, la plus populaire auprès de son groupe, contenait de courts articles sur l'accord du participe passé, sa provenance ainsi que la réforme qui le concerne et qui fait actuellement couler beaucoup d'encre. À titre d'exemple, dans cette pochette, les élèves trouvaient un texte en faveur de la réforme publié dans le quotidien français Libération et écrit par les concepteurs du spectacle-conférence La convivialité (Hoedt et Piron, 2018). Les élèves, après avoir lu les textes de la pochette sélectionnée, pouvaient effectuer des recherches ultérieures afin de solidifier leur argumentation. Selon l'enseignante, la sélection d'une règle de grammaire et la quête d'information pour la critiquer ont suscité chez ses élèves « un esprit quasiment combattif, vindicatif, comme s'ils allaient se venger de la langue en choisissant tel ou tel dossier » (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 4). Les élèves ont ainsi eu l'impression d'avoir une certaine emprise sur la langue et, chemin faisant, ont développé un sentiment d'appartenance à l'endroit de la francophonie.

Lors des périodes suivantes, ils et elles ont eu la chance de rédiger une ébauche de lettre de façon collaborative, de rectifier le tir grâce à la rétroaction de l'enseignante et de préparer la version finale de leur texte, qu'elle a éventuellement envoyé à l'Académie française. Stéphanie, en lisant ces travaux, a noté « une grande personnalisation des écrits, plus que dans d'autres textes argumentatifs [...], où les élèves s'informent sur un sujet et remâchent ensuite des arguments pour satisfaire [l]es

attentes » (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 5). Il est aussi intéressant de remarquer que les élèves, en plus d'être amenés à adopter une posture critique sur une notion grammaticale, auraient eu l'occasion de parfaire leurs connaissances à son égard. En effet, d'après l'enseignante, en se documentant sur les origines d'une règle et en l'étudiant à partir d'un prisme sociohistorique, ils et elles auraient pris position par rapport à sa logique et à son utilité, certes, mais l'auraient également intégré, du moins partiellement, dans leurs pratiques discursives :

La plupart des élèves qui ont travaillé sur l'accord du participe passé – c'était le plus marquant parce que c'est douloureux pour plusieurs d'entre eux, je pense – ont réussi à mieux le comprendre. Le fait d'avoir quelques repères par rapport à la logique qui justifie la règle, même si c'est une logique illogique finalement, leur a permis de mieux se l'approprier. Certes, cela ne veut pas dire que toutes les erreurs liées à l'accord du participe passé sont soudainement disparues, mais j'ai ressenti un certain déclic, une compréhension un peu plus profonde (Thibeault et Maynard, 2024b, p. 5).

Dans les cours de Stéphanie, en bref, la grammaire n'est pas envisagée comme une discipline figée qui, comme le décrie Vargas (2020) en ce qui concerne les pratiques d'enseignement ordinaires, se limite souvent à l'étude du « bon usage ». À contrario, c'est en passant par l'examen de discours sociaux sur la langue et de débats d'actualité, telle la réforme de l'accord du participe passé, que l'enseignante encourage les élèves à en observer les rouages. En les amenant à se forger une opinion sur la standardisation d'une notion grammaticale et à s'informer quant aux processus qui la sous-tendent, elle vise à développer leur pensée critique et à leur permettre d'agir sur le développement démocratique de la société. Elle peut ainsi faire comprendre aux élèves qu'ils et elles ont leur place dans la francophonie, dès lors définie par le dynamisme des normes linguistiques dont font usage les locutrices et les locuteurs qui la composent. La réforme qui est actuellement discutée dans la sphère sociale devient alors une porte d'entrée pour enseigner autrement l'accord du participe passé, la personne enseignante pouvant recourir à des pratiques comme celle de Stéphanie, qui n'est pas sans rappeler les assises théoriques à partir desquelles s'érige l'éducation à la citoyenneté.

Le présent article fait partie du *Dossier sur la réforme de l'accord du participe* passé. Voici les quatre autres contributions au dossier.

- « Perspectives universitaires sur la réforme de l'accord du participe passé », par **Annie Desnoyers**, gestionnaire de projet en francisation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal
- « Pourquoi une réforme de l'accord du participe passé est-elle souhaitée par plusieurs linguistes et pédagogues? », par **Mario Désilets**, didacticien du français, retraité de l'Université de Montréal
- « Les limites de la proposition de réforme de l'accord du participe passé au regard du fonctionnement de la langue », par Marie-Claude Boivin, professeure titulaire à l'Université de Montréal, et Reine Pinsonneault, professeure associée à l'Université du Québec à Montréal
- « Éclairage historique sur l'accord du participe passé : les tribulations d'une règle culte qui ne parvient pas à évoluer », par **Sophie Piron**, professeure à l'Université du Québec à Montréal



Références

BEAUDOIN-BÉGIN, Anne-Marie (2016). « On parle mal? Et puis après? », [En ligne], *L'actualité*, 19 octobre. [
https://lactualite.com/culture/on-parle-mal-et-puis-apres/] (Consulté le 28 janvier 2025).

BLANCHET, Philippe (2016). « De l'observation des variétés locales et régionales du français à une didactique de la pluralité des pratiques du français en contextes plurilingues : un chemin semé d'embuches », dans

BERTUCCI, Marie-Madeleine (dir.). Les français régionaux dans l'espace francophone, Lausanne, Peter Lang, p. 17-29.

CHARTRAND, Suzanne G. (2016). « Donner un second souffle à la rénovation de l'enseignement grammatical », dans CHARTRAND, Suzanne G. (dir.). *Mieux enseigner la grammaire. Pistes didactiques et activités pour la classe*, Montréal, ERPI Éducation, p. 1-4.

HOEDT, Arnaud, et Jérôme PIRON (2018). « "Les crêpes que j'ai mangé": un nouvel accord pour le participe passé », [En ligne], *Libération*, 2 septembre. [https://www.liberation.fr/debats/2018/09/02/les-crepes-que-j-ai-mange-un-nouvel-accord-pour-le-participe-passe_1676135/] (Consulté le 28 janvier 2025).

JUTRAS, France (2010). « L'éducation à la citoyenneté. Nouveaux enjeux socioéducatifs, nouvelles responsabilités éducatives », dans JUTRAS, France (dir.). *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-14. Également disponible en ligne : https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1731_9782760525306.pdf.

MAAS, Katja, et Oliver STRASER (2024). « Developing Teacher's Capacity to Implement Interdisciplinary STEM Tasks Specifically Targeted to Responsible Citizenship Education », dans Judy ANDERSON, et Katie MAKAR (dir.). *The Contribution of Mathematics to School STEM Education*, Singapour, Springer Nature, p. 313-333.

MAYNARD, Catherine, et Joël THIBEAULT (2023). « Enseigner la grammaire du français au moyen du plurilinguisme : description des pratiques d'enseignantes et d'enseignants du Québec et de l'Ontario », *Arborescences*, nº 13, p. 49-64. doi : 10.7202/1107654ar.

REMYSEN, Wim (2018). « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », dans

VINCENT, Nadine, et Sophie PIRON (dir.). La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec, Montréal, Nota bene, p. 25-59. Également disponible en ligne : https://www.usherbrooke.ca/crifuq/fileadmin/sites/crifuq/uploads/Remysen -2018__insecurite_ecole_.pdf.

THIBEAULT, Joël, et Catherine MAYNARD (2024a). « Vers un enseignement critique de la grammaire : exemples de pratiques d'une enseignante de français au secondaire québécois », *Pratiques*, n^{os} 201-202. doi : 10.4000/122tx.

THIBEAULT, Joël, et Catherine MAYNARD (2024b). « Récit de pratique ». Inédit.

THIBEAULT, Joël, et Catherine MAYNARD (2022). « Quand les enseignantes et les enseignants de français utilisent le métalangage et les manipulations syntaxiques dans plusieurs langues », *La Revue de l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde (AQEFLS)*, vol. 35, n^o 1. doi : 10.7202/1095063ar.

VARGAS, Claude (2020). « Pour une refondation de la grammaire scolaire », *La Pensée*, nº 403, p. 56-67. doi : 10.3917/lp.403.0056.

VARGAS, Claude (1996). « Grammaire et didactique plurinormaliste du français », *Repères*, nº 14, p. 83-103. Également disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/reper_1157-1330_1996_num_14_1_2194.

WESTHEIMER, Joel (2024). What Kind of Citizen? Educating Our Children for the Common Good, 2^e éd., New York, Teachers College Press, 160 p.

WRAGA, William G. (1993). « The Interdisciplinary Imperative for Citizenship Education », *Theory & Research in Social Education*, vol. 21, no 3, p. 201-231. doi: 10.1080/00933104.1993.10505702.

la réforme de l'accord du participe passé dans le présent article. Pour cette raison, six participes passés sont orthographiés différemment dans l'ensemble du texte. [Retour]



Joël Thibeault

Professeur à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa



Catherine Maynard

Professeure au Département de didactique des langues de l'Université du Québec à Montréal